

wipo/grtkf/ic/49/INF/4

ORIGINAL**:** anglais

DATE**:** 15 novembre 2024

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante‑neuvième session**

**Genève, 2 – 6 décembre 2024**

Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d’information sur les contributions et les demandes d’assistance

*Document établi par le Secrétariat*

Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci‑après dénommé “Fonds”). Les règles applicables en la matière figurent dans l’annexe du document WO/GA/32/6, que l’Assemblée générale de l’OMPI a approuvée lors de sa trente‑deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente‑neuvième session en septembre 2010.

L’article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

“f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l’OMPI communique aux participants une note d’information indiquant :

* + 1. le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;
		2. l’identité des donateurs (à l’exception de ceux qui auront expressément demandé l’anonymat);
		3. le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;
		4. la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds depuis le document d’information précédent;
		5. les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;
		6. le montant alloué à chaque bénéficiaire; et
		7. une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération.”

Le présent document constitue la quarantième et unième note d’information de cette nature, telle que requise par la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI.

Étant donné qu’il est prévu que les quarante‑huitième et quarante‑neuvième sessions du comité se tiennent immédiatement l’une après l’autre et que le Conseil consultatif du Fonds ne se réunira pas en marge de la quarante‑huitième session du comité (session d’une journée), aucune note d’information de ce type ne sera publiée à l’occasion de la quarante‑huitième session.

L’information qui doit être communiquée aux participants de la quarante‑neuvième session du comité se présente comme suit :

Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 1er novembre 2024 et noms des donateurs :

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars É.‑U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5000 dollars É.‑U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud‑africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars É.‑U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud‑africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars É.‑U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien[[1]](#footnote-2);

4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo‑zélandais;

37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien;

18 268,75 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien;

16 227,93 francs suisses (soit l’équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 6 novembre 2019 par le Gouvernement finlandais;

16 158,98 francs suisses (soit l’équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 9 décembre 2019 par le Gouvernement allemand[[2]](#footnote-3);

14 233,70 francs suisses (soit l’équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 13 septembre 2022 par le Gouvernement allemand;

817,10 francs suisses versés le 3 mars 2023, au nom de donateurs anonymes, suite à un appel à contributions volontaires lancé par le président du comité à sa quarante‑sixième session;

29 795,36 francs suisses (soit l’équivalent de 50 000 dollars australiens à cette date) versés le 22 juin 2023 par le Gouvernement australien;

872,60 francs suisses versés le 4 juillet 2023, au nom de donateurs anonymes, suite à un appel à contributions volontaires lancé par le président du comité à sa quarante‑septième session;

8239,99 francs suisses (soit l’équivalent de 167 555 pesos mexicains à cette date) versés le 7 août 2023 par l’*Instituto Nacional de los Pueblos Indígenas* du Mexique; et

18 518,24 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 8 février 2024 par l’Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (Espagne).

Montant total des contributions volontaires portées au crédit du fonds à la date du 1er novembre 2024 : 784 369,36 francs suisses.

Montant des ressources disponibles :

* Montant disponible au 1er novembre 2024, comprenant les taxes et intérêts bancaires : 0 franc suisse.
* Montant engagé en vue de la quarante‑neuvième session du comité : Pas d’engagement compte tenu du montant disponible au 1er novembre 2024.
* Montant disponible moins montant engagé au 1er novembre 2024 :
0 franc suisse.

Liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du fonds ou ayant été admises au bénéfice d’une assistance depuis la dernière note d’information[[3]](#footnote-4) :

Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de la session spéciale du comité (4‑8 septembre 2024)[[4]](#footnote-5) et qui ont bénéficié d’une assistance (dans l’ordre de priorité) :

Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT SALES (Mme)

Nom de l’organisation non gouvernementale (ONG) ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le candidat : *Instituto Indígena brasileño para la Propriedad Intelectual* (INBRAPI)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Coxilha (RS) (Brésil)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Brésil

Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le candidat : Call of the Earth/*Llamado de la Tierra*

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Cuzco (Pérou)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Équateur

Musa Usman NDAMBA (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le candidat : Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA)
Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Cameroun

Babagana ABUBAKAR (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le candidat :

Association de développement des Kanuri

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Maiduguri (Nigéria)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Nigéria

À la suite d’une décision prise lors par les assemblées des États membres de l’OMPI de 2023 (du 6 au 14 juillet 2023)[[5]](#footnote-6) :

Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de la Conférence diplomatique sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (ci‑après dénommée “Conférence diplomatique”) (Genève, siège de l’OMPI, 13‑24 mai 2024)[[6]](#footnote-7) et qui ont bénéficié d’une assistance (dans l’ordre alphabétique) :

Afrique :

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : ADJMOR

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Tombouctou (Mali)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Mali

Lucy MULENKEI (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Indigenous Information Network (IIN)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Nairobi (Kenya)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Kenya

Asie :

Jennifer CORPUZ (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Fondation Tebtebba – Centre International des peuples autochtones pour la recherche et l’éducation en matière de politiques

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Baguio (Philippines)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Philippines

Preston HARDISON (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Fondation Tebtebba – Centre International des peuples autochtones pour la recherche et l’éducation en matière de politiques

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Baguio (Philippines)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : États‑Unis d’Amérique

Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes :

Edith BASTIDAS CALDERÓN (Mme)[[7]](#footnote-8)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : *Red Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad* (RMIB)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Panama (Panama)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Colombie

Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Call of the Earth (COE), siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Cuzco (Pérou)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Équateur

Europe orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie :

Polina SHULBAEVA (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Centre for Support of Indigenous Peoples of the North/Russian Indigenous Training Centre (CSIPN/RITC)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Moscou (Fédération de Russie)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Fédération de Russie

Mikhail TODYSHEV (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Elders Council of the Shor People

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Novokuznetz (Fédération de Russie)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Fédération de Russie

Amérique du Nord[[8]](#footnote-9) :

June LORENZO (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Conseil international des traités indiens

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Tucson, Arizona (États‑Unis d’Amérique)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : États‑Unis d’Amérique

Pacifique :

Jo‑Anne DRIESSENS (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : Arts Law Centre of Australia

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Sydney (Australie)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : Australie

Ulukoa DUHAYLONSOD (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui a désigné le demandeur : *Kaʻuikiokapō*

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Kapolei, Hawaï (États‑Unis d’Amérique)

Nationalité du participant ayant bénéficié d’une assistance : États‑Unis d’Amérique

Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de leur participation aux quarante‑huitième et quarante‑neuvième sessions du comité[[9]](#footnote-10), sous réserve de fonds disponibles, mais pour lesquelles les ressources du Fonds n’étaient pas suffisantes au 1er novembre 2024 (dans l’ordre de priorité) :

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le demandeur : ADJMOR

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

Nationalité du demandeur admis : Mali

Nelson DE LEÓN KANTULE (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le candidat :

Asociación Kunas Unidos por Napguana/Association of Kunas United for Mother Earth (KUNA)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Panama (Panama)

Nationalité du demandeur admis : Panama

Agoussou Marcellin AIGBE (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le demandeur : Jeunesse sans frontières Bénin (JSF Bénin)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Tori‑Bossito (Bénin)

Nationalité du demandeur admis : Bénin

Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT SALES (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui a désigné le candidat : *Instituto Indígena brasileño para la Propriedad Intelectual* (INBRAPI)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Coxilha (RS) (Brésil)

Nationalité du demandeur admis : Brésil

Dépenses effectuées au titre du Fonds en vue de la session spéciale du comité :

Lucia F. INÁCIO BELFORT S. (Mme) 4286,25 francs suisses

Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO (M.) 4202,60 francs suisses

Musa Usman NDAMBA (M.) 3775,65 francs suisses

Babagana ABUBAKAR (M.) 4133,95 francs suisses

Dépenses effectuées en relation avec la Conférence diplomatique :

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.) 6544,10 francs suisses

Lucy MULENKEI (Mme) 6423,95 francs suisses

Jennifer CORPUZ (Mme) 6652,70 francs suisses

Preston HARDISON (M.) 7054 francs suisses

Edith BASTIDAS CALDERÓN (Mme) 4800,80 francs suisses

Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO (M.) 7097,90 francs suisses

Polina SHULBAEVA (Mme) 6246,90 francs suisses

Mikhail TODYSHEV (M.) 6959,10 francs suisses

June LORENZO (Mme) 6915,40 francs suisses

Jo‑Anne DRIESSENS (Mme) 7042,60 francs suisses

Ulukoa DUHAYLONSOD (M.) 6959,05 francs suisses

Montant total des dépenses : 72 696,50 francs suisses

Conformément à la décision prise par les assemblées des États membres de l’OMPI lors de leur soixante‑quatrième série de réunions (du 6 au 14 juillet 2023)[[10]](#footnote-11), le solde du Fonds, qui s’élevait à 41 387,21 francs suisses le 13 février 2024, et les intérêts bancaires générés par le Fonds du 1er janvier au 30 juin 2024, qui s’élevaient à 119,11 francs suisses[[11]](#footnote-12), ont été entièrement utilisés pour couvrir une partie de ces dépenses, et le reste de ces dépenses (31 190,18 francs suisses) a été couvert par le budget alloué à la Conférence diplomatique.

Engagements en vue des quarante‑huitième et quarante‑neuvième sessions du comité :

Aucun.

Liste des personnes ayant demandé une assistance en vue de leur participation à la cinquantième session du comité

Babagana ABUBAKAR (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui désigne le candidat :

Association de développement des Kanuri

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Maiduguri (Nigéria)

Nationalité du demandeur : Nigéria

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui désigne le demandeur : ADJMOR

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

Nationalité du demandeur : Mali

Edith BASTIDAS (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur invité qui désigne le demandeur : *Red Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad* (RMIB)

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Panama (Panama)

Nationalité du demandeur : Colombie

Musa Usman NDAMBA (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui désigne le candidat : Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA)
Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

Nationalité du demandeur : Cameroun

Osaruigiemwin Joseph OGIERIAKHI (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui désigne le candidat : West Africa Coalition for Indigenous Peoples’ Rights (WACIPR)
Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Benin City (Nigéria)

Nationalité du demandeur : Nigéria

Nongpoklai SINHA (Mme)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui désigne le candidat : Ethnic Community Development Organization (ECDO)
Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité : Sylhet (Bangladesh)

Nationalité du demandeur : Bangladesh

Mikhail TODYSHEV (M.)

Nom de l’ONG ayant le statut d’observateur accrédité qui désigne le demandeur : Elders Council of the Shor People

Siège de l’ONG ayant le statut d’observateur invité : Novokuznetz (Fédération de Russie)

Nationalité du demandeur : Fédération de Russie

*Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]

1. 782,22 francs suisses ont été remboursés le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d’un commun accord concernant l’utilisation de la contribution versée par le Gouvernement australien. [↑](#footnote-ref-2)
2. 16 158,98 francs suisses ont été remboursés le 8 janvier 2021, conformément aux conditions convenues d’un commun accord concernant l’utilisation de la contribution versée par le Gouvernement allemand. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir le document WIPO/GRTKF/IC/SS/GE/23/INF/3 REV. daté du 29 août 2023. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/47/INF/6 daté du 8 juin 2023. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir le paragraphe 29.v) du document A/64/13 de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir l’annexe du document GRATK/DC/INF/5 de l’OMPI daté du 8 février 2024. Les demandes ont été classées selon la liste des sept régions socioculturelles utilisées par l’Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII). Aux fins de cette liste, le critère retenu pour l’attribution des demandes par région a été la région socioculturelle des peuples autochtones ou des communautés locales représentées par l’ONG invitée désignant le demandeur, telle qu’indiquée par son représentant. Le siège de l’ONG désignant le demandeur a prévalu pour les demandes soumises par les ONG invitées désignant le demandeur qui représentent des peuples autochtones ou des communautés locales de différentes régions socioculturelles. [↑](#footnote-ref-7)
7. Mme INÁCIO BELFORT SALES, qui a été admise au bénéfice d’une assistance, a fait savoir en temps utile qu’elle n’était pas en mesure de participer à la Conférence diplomatique au nom de l’observateur invité qui a proposé sa candidature pour bénéficier d’une assistance. Par conséquent, Mme BASTIDAS CALDERÓN, admise en tant que suppléante, s’est vu proposer de bénéficier d’une assistance à la place de Mme INÁCIO BELFORT SALES, et elle a accepté. [↑](#footnote-ref-8)
8. M. Frank ETTAWAGESHIK, qui a été admis au bénéfice d’une assistance, a fait savoir qu’il n’était pas en mesure de participer à la Conférence diplomatique. [↑](#footnote-ref-9)
9. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/47/INF/6 daté du 8 juin 2023. Au moment de l’adoption de sa recommandation (voir le paragraphe 4.iii) de ladite annexe), le Conseil consultatif ne pouvait pas prévoir que les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du comité se tiendraient immédiatement l’une après l’autre et que le Conseil consultatif ne pourrait pas se réunir en marge de la quarante-huitième session du comité (session d’une journée). Sa recommandation doit donc être considérée comme destinée aux quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du comité. [↑](#footnote-ref-10)
10. Voir le paragraphe 29.v) du document A/64/13 de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-11)
11. Ce montant diffère de celui figurant dans les rapports des donateurs, car l’estimation des intérêts bancaires générés par ce Fonds jusqu’en juin 2024 était provisoire au moment de l’établissement de ces rapports. [↑](#footnote-ref-12)